« La première des solidarités est celle qui relie les citoyens entre eux au travers de l'Etat. C'est la solidarité nationale. L'administration qui la met en œuvre est faite pour servir. »

Claude ERIGNAC

Prix Claude Erignac

Edition 2027







UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

L'association Claude Erignac a été créée peu de temps après l'assassinat du préfet Claude Erignac en février 1998 afin de perpétuer la mémoire et les valeurs qui guidaient son action. En partenariat avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, elle organise le Prix Claude Erignac, destiné à soutenir des élèves qui s'engagent dans la vie de la cité, dans le cadre de projets d'ordre académique, professionnel ou associatif.

Le Prix Claude Erignac, **doté de 4 000 euros, sera attribué à un(e) étudiant(e) dont le parcours ou le projet traduit un engagement concret en faveur des valeurs républicaines et humanistes** qui étaient au cœur de l'action de Claude Erignac : le sens de l'intérêt général, l'engagement citoyen, la solidarité et la promotion de l'égalité des chances.

Le Prix a vocation à soutenir des projets d'intérêt général en lien avec l'action publique pouvant prendre des formes diverses, par exemple : une bourse de mobilité dans le cadre d'un projet réalisé pendant une année de césure, le financement d'une enquête menée dans le cadre d'un programme de recherche sur une thématique de gestion publique, l'aide à la réalisation d'une étude ou d'un projet s'inscrivant dans une démarche comparative, à l'échelle nationale ou internationale...

Tous les projets présentés doivent obligatoirement associer un (ou plusieurs) acteur public français comme une administration, une collectivité territoriale, un établissement public ou un organisme exerçant une mission de service public.

Une attention particulière sera portée aux projets dont les résultats pourront être directement mobilisés par un acteur public français ou contribuer durablement à l'amélioration de ses pratiques, de ses politiques ou de ses capacités d'action.

Les projets peuvent être menés collectivement. Toutefois, la candidature devra être portée par un seul étudiant, auquel le Prix pourra être attribué le cas échéant.

Le Jury sera particulièrement attentif à l'engagement personnel du candidat et sa capacité à porter le projet dans la durée.

Votre projet doit être envoyé par mail au plus tard le 10 décembre 2026 à Madame Tatiana LAUREAT – eddrpub@univ-paris1.fr

Informations complémentaires : http://www.associationclaudeerignac.org

Eligibilité

Être régulièrement inscrit(e) au sein de l'Ecole de Droit de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne au cours de l'année universitaire correspondant au dépôt de candidature.

Critères de sélection

- Incarnation des valeurs du Prix Claude Erignac, notamment le sens de l'intérêt général et l'engagement citoyen.
- Impact du projet, tant pour les bénéficiaires visés que pour l'acteur public partenaire ou le territoire concerné. Notamment utilité du projet pour l'action publique et sa capacité à produire des connaissances, des outils, des recommandations ou des solutions concrètes au bénéfice d'un acteur public.
- Qualité et faisabilité du projet, au regard de sa méthodologie, de son calendrier et de son budget.
- Caractère innovant ou original de la démarche, qu'il s'agisse du sujet traité, de la méthode retenue ou des résultats recherchés.

Constitution du dossier

- une lettre de motivation et un CV présentant vos motivations à solliciter le Prix Claude Erignac et la manière dont votre projet s'inscrit dans les valeurs portées par le Prix et l'association ;
- une présentation détaillée du projet (3 à 5 pages maximum), comprenant les enjeux du projet, les objectifs, le partenariat avec l'acteur public, le calendrier prévisionnel, un budget estimatif ;
- tout document complémentaire jugé utile (lettre de recommandation, attestation de partenariat, relevés de résultats, travaux antérieurs, etc.).

Procédure de sélection

Un comité de pré-sélection se réunira en janvier 2027.

Il sera particulièrement attentif à l'engagement personnel du candidat et sa capacité à porter le projet dans la durée.

Les candidats sélectionnés seront auditionnés par un jury composé de membres de l'Association Claude Erignac et de représentants de la direction de l' Ecole de Droit.

Le jury se réserve la possibilité de solliciter toute information complémentaire nécessaire à l'examen des candidatures notamment à l'issue du comité de pré-sélection.

Calendrier

Dépôt des candidatures	**Lundi 10 décembre 2026**
Comité de pré-sélection	Janvier 2027
Jury	Mi janvier 2027
Remise du Prix	Début février 2027

Votre projet doit être envoyé par mail
au plus tard le 10 décembre 2026 :
eddrpub@univ-paris1.fr

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :
Madame Tatiana LAUREAT – eddrpub@unvi-paris1.fr – 01 89 68 53 91

Informations complémentaires : http://www.associationclaudeerignac.org